




1^{ère} étape : bien choisir son contrat.

Pour vous guider dans le choix de votre contrat assurance-vie le cabinet Thoré-Passy met à votre disposition les informations suivantes :

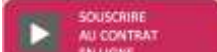
- Sur la page « Assurance-vie sans frais », vous retrouverez les informations essentielles de chaque contrat, rendements des fonds proposés (les taux de rendements sont toujours net de frais de gestion), un descriptif, et une présentation des frais de gestion.

- Grâce à l'icône  vous aurez accès à une fiche technique pour chacun des contrats, aux conditions générales des contrats...



2^{ème} étape : souscrire au contrat choisi



Pour chacun des contrats présents sur la page « Assurance-vie sans frais » vous pourrez accéder directement à une page sécurisée de souscription grâce à l'icône 



3^{ème} étape : suivre les indications

Pour chacun des contrats la démarche à suivre pour concrétiser votre souscription est indiquée dans la page que vous avez ouverte à l'étape précédente.